



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 4 MARS 2019

~~~~~

Date de convocation : 26 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur Olivier EMERIAU, absent excusé, qui a donné pouvoir à Dominique JOUVE.

Mr Denis GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

En préambule, le Maire propose aux élus l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Demande de versement de la part taxe de séjour à la CCBDP pour financement des travaux du chemin du Temple- délibération
- Délégation accordée à l'APAVEN pour recherche de subvention dans cadre projet historique- délibération.

Avis favorable à l'unanimité.

### 1) **Compte-rendu du conseil du 4 février 2018**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) **Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD**

Le maire rappelle aux élus le dossier actuel sur la révision du PLU, et l'étude du projet. Le projet final est présenté au conseil.

Après lecture et concertation, le PADD est validé à l'unanimité.

### 3) **Tarifs de l'Eau**

Le Maire rappelle aux élus le fragile équilibre du budget de l'eau et de l'assainissement, même si les résultats du compte administratif 2018 sont équilibrés, conformément aux prévisions.

Après concertation, les élus décident d'augmenter de 1,5 % les tarifs communs et de réviser les tarifs spécifiques du camping et des gîtes, à compter du 1/10/2018, période de facturation du nouveau rôle 2019 soit :

Tarif eau Hiver : 1.51 €/m<sup>3</sup>

Tarif eau Eté : 3.02€/m<sup>3</sup>

Abonnement Eau annuel : 86.27 €

Abonnement assainissement annuel : 91.30 €

Forfaits pour le camping :

- Abonnement eau annuel : 690.16 €

- Abonnement assainissement annuel : 730.40 €

**Forfaits pour gîtes : ne concerne que les gîtes desservis derrière le compteur de l'habitation des propriétaires. Les gîtes indépendants seront facturés au tarif commun.**

- Abonnement eau annuel : 43.14 €

- Abonnement assainissement annuel : 45.65 €

La taxe de raccordement à l'assainissement : 2500,00 €

Les frais de pose d'un compteur : 200,00 €

Les frais pour une intervention lors d'un changement d'abonné : 50,00 €

Validée à l'unanimité par les élus.

#### **4) Taux des 4 taxes locales**

Après concertation les élus décident à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes pour l'année 2019.

#### **5) Tarifs des locations de salle**

Après concertation les élus décident à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2019.

#### **6) Tarifs des concessions cimetière**

Après concertation les élus décident à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2019.

#### **7) Subvention aux associations**

Le Maire présente aux élus le tableau des demandes de subventions pour 2019

En concertation, les élus ont défini la somme attribuée à chaque association recensée, **sous réserve qu'elle ait déposé en mairie une demande écrite accompagnée du Cerfa N°12156\*05. Dans le cas contraire, le versement ne sera pas effectué.**

Concernant le Comité des Fêtes, les élus attendent de connaître le devenir de cette association pour se prononcer.

## **8) Travaux d'investissement pour 2019**

Le Maire présente les différents projets de travaux en cours ou à prévoir pour l'année 2019. Après concertation, le tableau actualisé définitif sera présenté au prochain conseil pour vote.

## **9) Attribution du marché de travaux de réseaux au Quartier Saint Jean**

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour ce marché et l'ouverture des plis le 11 février dernier, la commission en charge du dossier a retenu les propositions de deux sociétés suivantes pour des prestations identiques :

- BRUN: 86 253.90 € HT
- FERRAND : 94121.50 € HT

Après délibération, les élus à l'unanimité attribuent le marché de travaux à l'entreprise BRUN.

## **10) Convention vente d'eau entre Nyons et Venterol**

Une convention a été proposée par la mairie de Nyons, pour une durée de 4 ans, définissant les modalités de fourniture d'eau en cas de besoin à la commune de Venterol, ainsi que les droits et obligations de chaque partie.

Pour la part fermière, les tarifs facturés seront sur deux périodes, hivernale de 0.2 € par mètre cube (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) et estivale de 0.4 € par mètre cube (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre), avec un abonnement de 648 € HT annuel, ainsi que pour la part collectivité une partie proportionnelle aux volumes livrés sera facturée 0.42 € par mètre cube.

La convention propose un débit instantané de 8 mètres cubes par heure dans la limite d'une consommation journalière de 100 mètres cubes par jour, avec une pression au point de livraison comprise entre 13 et 15 bars.

La proposition d'une recherche en eau en commun a été faite par la ville de Nyons, et le conseil municipal après délibération décide d'accepter et de déléguer la recherche à la commune de Nyons en y participant financièrement, dans des conditions qui restent à négocier.

La convention est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

## **11) Fermeture d'une classe à l'école du Bout du Monde**

Le Directeur Académique (DASEN) a confirmé au maire la fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire, et la mise en place d'un emploi d'instituteur à temps non complet pour les 3 prochaines années.

Le Maire rappelle la situation de l'école actuelle : hors CM2 qui vont rejoindre le collège, 42 élèves dont 29 habitant Venterol et 13 d'autres communes,

Un maximum de 4 nouveaux élèves est prévu pour la prochaine rentrée scolaire soit un effectif prévisionnel de 46 élèves. Il faudrait avoir 55 élèves pour maintenir la 3<sup>ème</sup> classe.

Les parents d'élèves souhaitent organiser une journée « portes ouvertes » à l'école, et ont sollicité le maire. Celui-ci est très réservé sur cette démarche, qui vise manifestement à attirer des enfants des autres communes, ce qui est contraire aux principes de la carte scolaire. Il en discutera avec les parents d'élèves invités à une réunion le 5 mars.

## **12) Demande de versement de la part de taxe de séjour à La CCBDP**

Afin de financer en partie les travaux de réfection du chemin du Tomple inscrits au tableau des dépenses d'investissement 2019, le maire suggère de demander le reversement de la taxe de séjour pour un montant de 2500 € soit 50 % des dépenses hors taxe.

Validé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **13) APAVEN : délégation pour aide à la recherche de subventions- projet de signalisation du patrimoine historique**

L'association de L'APAVEN a proposé d'installer une signalétique particulière du patrimoine historique venterolais. Il faut en premier lieu rechercher des financeurs et des subventions pour ce projet. Le Maire suggère de déléguer l'APAVEN pour l'aider dans cette recherche et le suivi de ce projet.

Validé à l'unanimité par les élus.

## **14) Divers**

- **Boulangerie** : Proposant des petits déjeuners dans la boutique, les propriétaires sollicitent l'accord du conseil municipal pour installer quelques tables à l'extérieur en face du magasin durant la saison estivale. Un avis favorable et donné, les modalités seront étudiées prochainement.
- **Apport eau du Rhône pour l'irrigation** : le projet dans son état actuel ne prévoit pas de desservir Venterol. Il s'arrête à Valréas et à Mirabel aux Baronnie.  
Le Maire a déjà alerté les organisations agricoles et va prendre contact avec les maires des autres communes exclues.
- **Elections européennes** : Dimanche 26 mai 2019
- **Inscription sur listes électorales** : Permanence le samedi 30 mars de 10 à 12 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 18 mars 2018 à 18h00 (vote des budgets)**